

RÉSEAU D'EXPERTS LA TAXATION DE LA CRYPTOMONNAIE AU PORTUGAL

Rogério M. Fernandes Ferreira
11 Janvier 2022

Confidentiality

This Information is intended for general distribution to clients and colleagues and the information contained herein is provided as a general and abstract overview. It should not be used as a basis on which to make decisions and professional legal advice should be sought for specific cases. The contents of this Information may not be reproduced, in whole or in part, without the express consent of the author. If you should require further information on this topic, please contact <u>contact@rfflawyers.com</u>.



|Index|

- 1. Que sont les cryptomonnaies?
- 2. Pourquoi les revenus de cryptomonnaies devraient-ils être imposés ou non?
- 3. Quelles peuvent être les opérations fiscalement pertinentes avec les cryptomonnaies?
- 4. L'impôt sur le revenu
 - 4.1. Impôt sur les sociétés
 - 4.2. Impôt sur le revenue des personnes physiques
- 5. TVA
- 6. Droit de timbre
- 7. Conclusions

Que sont les cryptomonnaies?



Jetons numériques (certains sont sérieux, d'autres sont des escroqueries) qui peuvent être échangés électroniquement



Sécurisé par la cryptographie (codes) et basé sur la technologie blockchain (réseau de validation *peer-to-peer*)



Actifs spéculatifs qui ne sont pas sous le contrôle d'une autorité centrale

Pourquoi les revenus des crypto-monnaies devraient-ils être imposés?

Les crypto-monnaies ne sont pas des monnaies (marchandises ou monnaie-fiat) mais des actifs en nature (elles ont une correspondance en capital convertible en un montant pécuniaire)



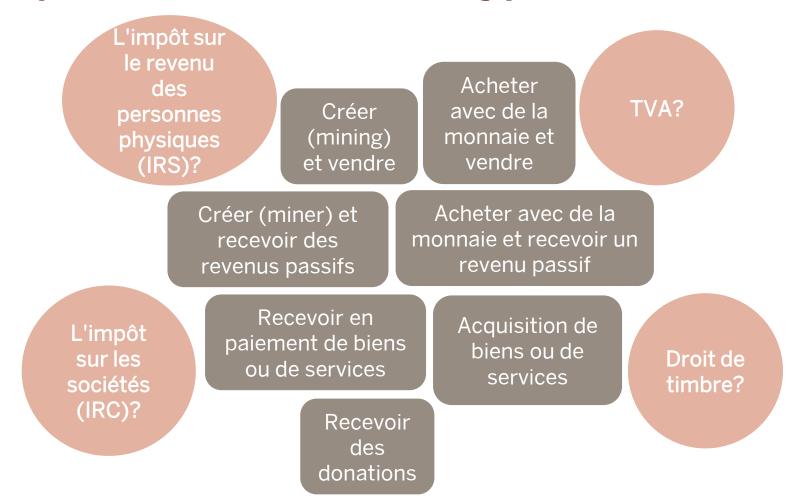
Ainsi



Représentent nécessairement la capacité contributive (fiscale) de ceux qui les possèdent et les utilisent

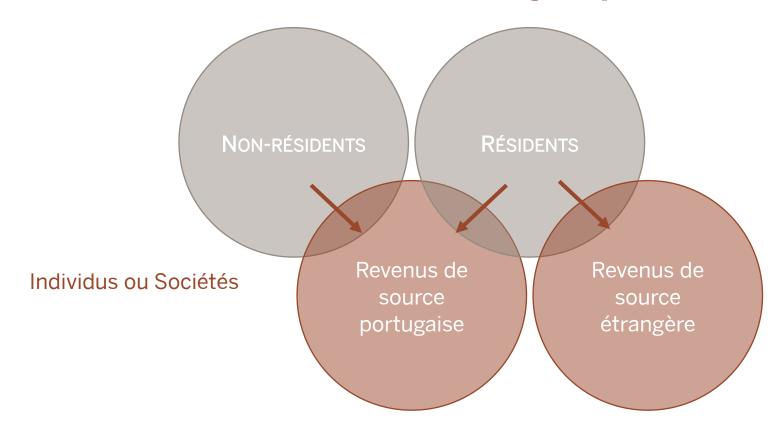


Quelles peuvent être les opérations fiscalement pertinentes avec les cryptomonnaies?



L'impôt sur le revenu :

Impôt sur le revenu des Sociétés et Impôt sur le revenu des Personnes Physiques





4.1.

Impôt sur les Sociétés

Les entreprises sont imposées au titre de l'IRC, au taux général de 21 %

Sur le bénéfice comptable avec les ajustements fiscaux correspondants (bénéfice imposable)

Les revenus des cryptomonnaies doivent être comptabilisés et inclus dans le revenu imposable de l'entreprise

Ainsi

Les revenus des cryptomonnaies perçus par une entreprise sont imposables au titre de l'IRC

Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques

Les particuliers sont imposés au titre de l'IRS

Sur le revenu imposable: les catégories suivantes :

A – Revenus de l'emploi

B – Revenus des entreprises et des professions libérales

E – Revenus d'investissement

F – Revenus de location

G – Plus-values en capital

H – Pensions

Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (cont.)

A – Revenus de l'emploi

B – Revenus des entreprises et des proféssions libérales

E – Revenus d'investissement

F – Revenus de location

G - Plus-values en capital

H – Pensions

Si un contribuable perçoit
des salaires, des
honoraires, des
dividendes, des intérêts,
des loyers, le paiement de
la vente d'actions ou de
maisons, ou des pensions
en cryptomonnaie, cela
doit être considéré
comme des paiements en
espèce et imposé dans
chaque catégorie.



Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (cont.)

La loi sur le budget de l'état 2023 a introduit un concept juridique de biens cryptoactifs

Un bien cryptoactif est toute représentation digitale de valeur ou de droits qui peut être transférée ou stockée électroniquement en utilisant un enregistrement distribué ou une technologie similaire

Il y a une intention d'exclure de la taxation les réalités identifiées comme NTF's

Le concept semble s'écarter de la conceptualisation précédemment introduite par la Commission portugaise du marché des valeurs mobilières (" CMVM ")



Les cryptoactifs sont des représentations numériques d'actifs basées sur la technologie blockchain, qui ne sont pas émises par une banque centrale, un établissement de crédit ou une institution de monnaie électronique et qui peuvent être utilisées comme une forme de paiement dans une communauté qui l'accepte ou avoir d'autres objectifs tels que conférer le droit d'utiliser certains biens et services ou à un rendement financier

Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (cont.)

B – Revenus des entreprises et des professions libérales

Les taux généraux et progressifs de l'IRPP s'appliqueront à ces revenus provenant d'une activité commerciale visant ce type d'opérations, comme cela découle déjà des règles applicables aux revenus de la catégorie B.

La détermination du revenu imposable est obtenue par l'application de coefficients

Les revenus provenant des "opérations d'émission de cryptoactifs, y compris l'extraction minière, ou la validation des transactions de cryptoactifs par des mécanismes de consensus" seront désormais considérés comme des revenus provenant d'une activité commerciale et industrielle et taxé dans la catégorie B



Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (cont.)

B – Revenus des entreprises et des professions libérales

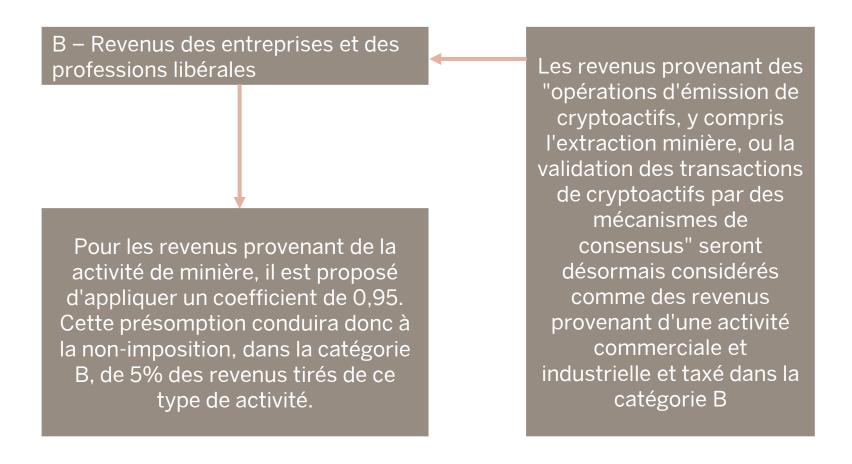
Les taux généraux et progressifs de l'IRS s'appliqueront à ces revenus provenant d'une activité commerciale visant ce type d'opérations, comme cela découle déjà des règles applicables aux revenus de la catégorie B.

Pour les revenus provenant de ces opérations et relevant du régime simplifié d'imposition, il est proposé d'appliquer un coefficient de 0,15.

Cette présomption conduira donc à la non-imposition, dans la catégorie B, de 85% des revenus tirés de ce type d'opérations.

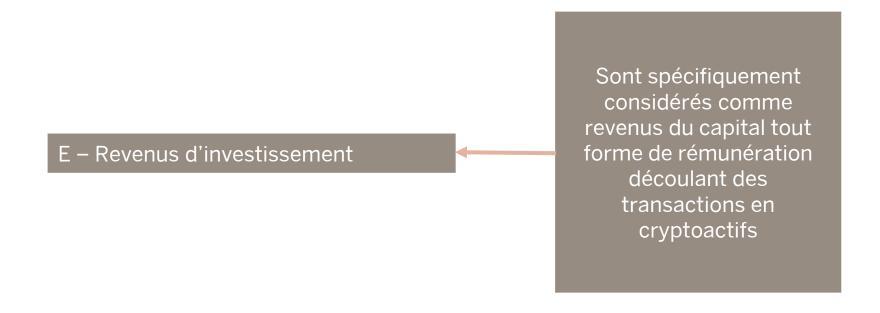
Les revenus provenant des
"opérations d'émission de
cryptoactifs, y compris
l'extraction minière, ou la
validation des transactions
de cryptoactifs par des
mécanismes de
consensus" seront
désormais considérés
comme des revenus
provenant d'une activité
commerciale et
industrielle et taxé dans la
catégorie B

Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (cont.)



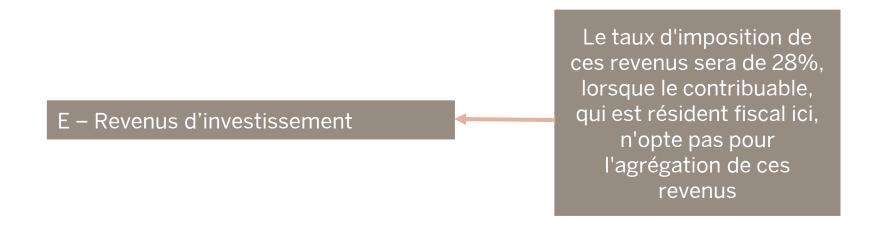


Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (cont.)



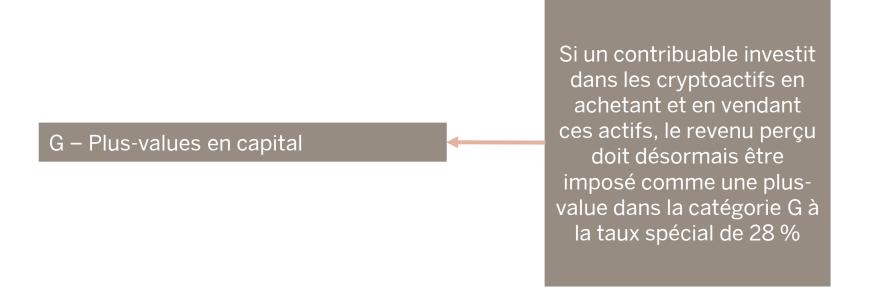


Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (cont.)



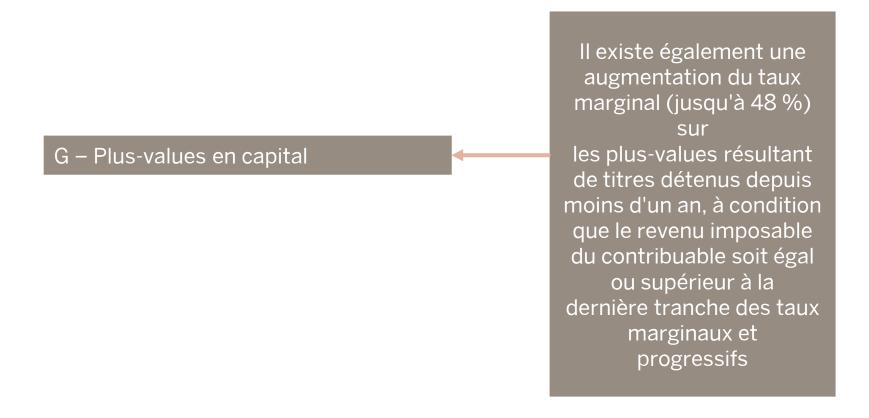
Si le contribuable opte pour l'agrégation de ses revenus, les taux général et progressif du CIRS s'appliqueront, et l'imposition de ces montants pourra atteindre 48% (auxquels peut s'ajouter une surtaxe de 2,5% ou 5%)

Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (cont.)



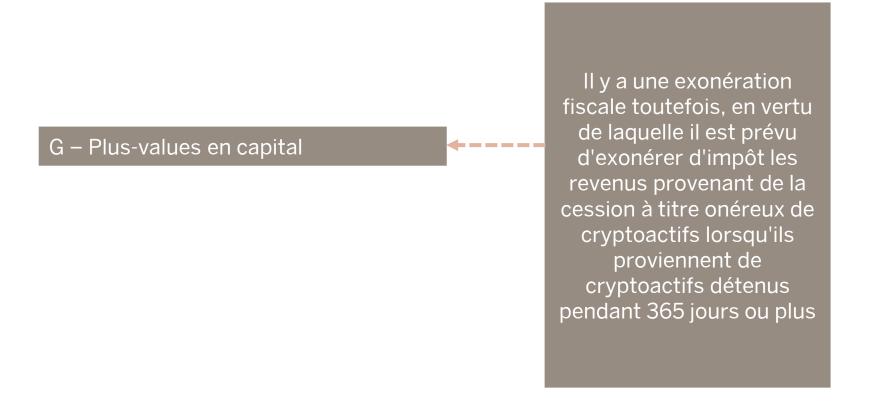
Déduction des certaines dépenses et des pertes pour le calcul des plus-values

Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (cont.)





Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (cont.)



TVA est un impôt sur la consommation, prélevé sur l'achat ou l'importation de certains biens ou sur l'achat de certains services

En termes généraux :

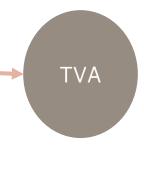
- Payé par l'acheteur
- Chargé par le prestataire si ce contribuable est considéré comme un assujetti à l'impôt sur les sociétés ou à la catégorie B de l'IRPP

Ainsi

Un particulier ou une entreprise peut être tenu d'appliquer la TVA sur les opérations imposables

TVA (cont.)

Les cryptomonnaies peuvent être un moyen de paiement et leur utilisation en tant que tel ne devrait pas exclure l'opération sous-jacente du statut d'opération taxable Par conséquent, les opérations imposables à la TVA utilisant des cryptomonnaies comme moyen de paiement devraient être soumises à cette taxe



En outre, les opérations d'échange de cryptomonnaies avec des devises et viceversa sont considérées comme une opération taxable à la TVA

Cependant, il existe une exonération spécifique pour ce type d'opérations d'échange qui est applicable dans ce cas

Pas de TVA

Droit de Timbre

Le droit de timbre est un impôt prélevé sur tous les actes et contrats spécifiquement prévus par la loi, à savoir sur les donations Les commissions et les frais facturés par ou avec l'intermédiation de fournisseurs de services cryptoactifs sont soumise à cet impôt au taux de 4 %

Les donations de cryptoactifs sont soumises à cet impôt au taux de 10 %

Ainsi, si toutes les conditions sont vérifiées (notamment le fait que l'opération soit considérée comme située sur le territoire portugais aux fins du droit de timbre), elle devrait être soumise à cet impôt

#1 Le Portugal n'est **Conclusions** pas un "paradis fiscal" des cryptomonnaies et dispose de règles #2 spécieux Cependant, en fonction applicables aux opérations liées aux de l'opération particulière en question cryptomonnaies #3 et de la situation Notamment en personnelle et fiscale vue d'une Régime des globale du contribuable, meilleure Résidents certaines opérations de conjugaison avec Non Habituels cryptomonnaies et les des régimes revenus de ces actifs spéciaux fiscales peuvent ne pas être imposés au Portugal

Merci!

Rogério Fernandes Ferreira

rff@rfflawyers.com

T. +351 215 915 220



Lisbon

Avenida da Liberdade, nº 136 - 3th & 4th (reception) floor 1250-146 Lisbon **Portugal**

Oporto

Rua Eng.º Ferreira Dias, nº924, 4100-241 Oporto **Portugal**

GPS

N 38 43 30 // W 9 08 56

T. + 351 21 591 52 20 F. + 351 21 591 52 44 www.rfflawyers.com contact@rfflawyers.com











